

avoir leur plein & entier effet, & leur contenu être inviolablement observé par tout Juge ordinaire ou délégué, même par les Auditeurs des Causes du Palais Apostolique, & les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine.

Et ce nonobstant toutes Constitutions, & dispositions Apostoliques, &c.

Donné à ROME à Sainte Marie - Majeure, sous l'Anneau du Pêcheur, le 16. Août 1773, la cinquième année de notre Pontificat.

Signé, A. CARD. NEGRONI.

---

### A V I S.

LA cinquième année de l'*Observateur François*, à Londres, a commencée le 1er. Janvier de cette année 1773. Le débit en a été interrompu par la France : les huit *Numéros* qui ont paru seront suivis des seize autres, pour compléter les 24 *Numéros* qui composent les huit Volumes qui paroissent chaque année; ces 16 *Numéros* seront mis en vente & envoyés aux Souscripteurs d'ici au mois de Janvier 1774, tems où commencera la sixième année. Les Souscripteurs payeront 30 livres d'avance, au moyen de quoi ils les recevront chez eux, francs de port.

On souscritra à *Paris* chez Lacombe, Libraire, rue Christine; à *Metz* chez Marchal, Libraire, & chez tous les principaux Libraires de France; aux *Deux Ponts* & dans toutes les Villes d'Allemagne, aux Bureaux des Postes aux Lettres; chez Goffes Junior & Pinxé, Libraires à *La*